

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 28 août 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 28 août 2019 à dix-huit heures trente (18h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds pour l'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) – Réfection des infrastructures de la 4^e Rue Nord (segments 36, 36A et 36B);
- 5.0 Acceptation de la dérogation mineure pour la propriété située au 951, Rang 5 Ouest, chemin #9;
- 6.0 Affaires nouvelles:
 - 6.01
 - 6.02
 - 6.03
 - 6.04
- 7.0 Période de questions;
- 8.0 Levée de la séance spéciale.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

R. 2019-161 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

R. 2019-162 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURES MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4^E RUE NORD (SEGMENTS 36, 36A ET 36B)

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance du Guide sur le programme FIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

Que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée

R. 2019-163 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 951, RANG 5 OUEST, CHEMIN #9

ATTENDU que le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Laval Bergeron à l'effet de permettre le maintien en cour avant de la remise à au moins 3 m des lignes avants et de permettre un agrandissement limité à 12 pieds x 12 pieds en prolongement du mur existant pour ne pas amplifier la situation ainsi que l'agrandissement soit en parfaite harmonie avec le bâtiment existant.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 951, Rang 5 Ouest, chemin #9 soit et est acceptée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. et est inscrit à la résolution du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2019-164 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h50.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier